



N° 5792
Reçue le 22.02.2022
Déclarée recevable
Président de la Chambre des Députés
(s.) Fernand Etgen
Luxembourg, le 22.02.2022

Monsieur Fernand Etgen
Président de la Chambre des Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 22 février 2022

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Monsieur le Ministre de la Sécurité intérieure.

Régulièrement, les utilisateurs des services e-mail sont confrontés à des convocations falsifiées de la part des services policiers luxembourgeois ou étrangers pour des délits qu'ils auraient commis. Ces messages spam d'un très mauvais goût contiennent des menaces ouvertes en cas d'absence de réaction de la part des destinataires.

Rien qu'au cours des derniers jours, la Police grand-ducale a été contactée par quelques 200 victimes de ce type.

- Compte tenu de ces désagréments pour les personnes concernées ainsi que du travail supplémentaire pour la Police, qui est déjà débordée, j'aimerais savoir de Monsieur le Ministre quels sont les moyens de la Police tant luxembourgeoise qu'internationale pour mettre un terme à ces messages malveillants ?
- Comme il semble s'agir de délinquants internationaux, est-ce que les responsables ont déjà pu être identifiés ?
- Quelles sont les peines que risquent les auteurs de tels délits ?
- Quelles sont les recommandations à l'attention des victimes ?
- Quelle est, en général, l'étendue des appels malveillants dont la Police est saisie ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

Mars Di Bartolomeo
Député